



10^{ème} TRAIL BLANC DU PONT D'ESPAGNE

CAUTERETS (Hautes-Pyrénées)

Samedi 7 janvier 2023

REGLEMENT DU TRAIL

Dernière mise à jour le 18/10/2022

GÉNÉRALITÉS

Le Club Athlétique du Vignemale de Cauterets (association loi 1901 n°W651000665) organise le Trail Blanc du Pont d'Espagne, une épreuve de course à pied en montagne, essentiellement sur parcours enneigés.

- Le Trail Blanc du Pont d'Espagne aura lieu le samedi 07 janvier 2023
- Ce Trail est ouvert à tous à partir de la catégorie juniors (hommes et femmes, licenciés ou non).
- La catégorie cadets pourra participer au 10 km uniquement
- Deux parcours sont proposés :
 - Un parcours de 10 km
 - Un parcours de 20 km
- Le départ commun aux deux parcours sera donné au porche d'accueil du parking du Pont d'Espagne à 9h. L'arrivée sera jugée au Plateau du Clot à proximité du chalet du Clot
- Epreuve en autonomie totale pour le 10 km, un seul ravitaillement solide et liquide pour le parcours du 20 km.

L'accès au parking sera gratuit pour les concurrents. Le ticket d'entrée devra être présenté à la remise du dossard, ce dernier sera échangé avec un ticket de sortie.

MESURES SANITAIRES

RAPPEL DES CONSIGNES ÉMISES PAR LE GOUVERNEMENT :

Luttons ensemble contre la Covid-19. Respectons les gestes barrières pour limiter et ralentir la propagation du virus.

Dans le contexte lié au coronavirus et afin d'éviter la propagation du virus, il vous est fortement recommandé de consulter les dernières informations sur le site www.gouvernement.fr/info-coronavirus

LES PARCOURS

Deux trails sont proposés (1 de 10km et 1 de 20km)

La boucle mesure 10km pour un dénivelé **de 250m de D+**.

Vous trouverez les parcours sur le site internet www.race-cauterets.fr

Le parcours emprunte les pistes nordiques damées, des parcours piétons/raquettes, des passages hors-pistes, des passages sur une partie de la piste bleue du ski alpin.

Pour des raisons de sécurité notamment en cas de conditions météorologiques défavorables et de l'état du manteau neigeux l'organisation du Trail Blanc du Pont d'Espagne se réserve le droit de retarder l'heure de départ, de modifier le parcours, d'annuler la course sans préavis, sans que les coureurs puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement des droits d'inscription.

RAVITAILLEMENTS /SECOURS

Epreuve en autonomie totale pour le 10km, un seul ravitaillement solide et liquide pour le parcours du 20 km.

Les coureurs auront l'obligation d'avoir un contenant individuel (gobelet, poche à eau) pour pouvoir être servi en liquide.

Un ravitaillement conséquent attendra les coureurs des 2 épreuves après l'arrivée. Buffet, boissons chaudes, garbure seront servis à la salle de réception du l'ancien Casino de Cauterets, situé sur l'Esplanade des œufs.

Le poste de ravitaillement est aussi **un poste de contrôle** (pointage des dossards) et **un poste de secours** (soins de premières urgences).

Les professionnels de la montagne, contrôleurs, officiels de l'organisation du Trail ont toute autorité pour arrêter temporairement ou définitivement un coureur présentant des signes évidents d'épuisement.

SÉCURITÉ GÉNÉRALE

Les parcours sont **ponctuellement balisés** de jalonnettes de couleur rouge et de rubalise.

A l'arrivée :

- Antenne secours (dans la zone d'arrivée)
- Cabinet Médical de Cauterets « Victor Hugo » (05.62.92.14.00)

ÉQUIPEMENTS

Bâtons autorisés

Aucun matériel n'est obligatoire, cependant l'organisation fait appel à la responsabilité et l'autonomie de chaque coureur.

C'est une épreuve hivernale, en montagne et dans la neige. A cette période le temps peut se dégrader rapidement, il peut faire très froid.

L'organisation préconise :

- Pièce d'identité
- Téléphone portable chargé à 100%
- Réserve d'eau de 1 litre minimum + réserve alimentaire
- Gobelet personnel
- Sifflet (à utiliser en cas de nécessité absolue)
- Couverture de survie (mini 2 x 1,4)
- Veste imperméable et coupe-vent
- Vêtements chauds manches longues
- Pantalon ou collant long
- Gants
- Casquette
- Bonnet
- Lunettes de soleil (réverbération de la neige)

CHRONOMÉTRAGE

- Assuré par Pyrénées Chrono
- **Le dossard**, avec puce électronique, sera **placé impérativement sur le torse**, clairement visible pour simplifier les pointages intermédiaires tout le long du circuit.
- **Les épingles doubles ne sont pas fournies.**

ASSURANCE – RESPONSABILITÉ

La course est couverte par une Assurance Responsabilité Civile souscrite par le Club organisateur

- **Les licenciés** bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à la licence.
- **Les non licenciés** doivent souscrire une assurance personnelle.
- En cas d'abandon d'un coureur ou de disqualification par l'organisation, la responsabilité du Club organisateur **ne sera pas engagée**.

INSCRIPTIONS

1. Règlement complet de la course, sur le site : **www.race-cauterets.com**
2. Les inscriptions seront ouvertes du vendredi 21 octobre 2022 au vendredi 6 janvier 2023 dans la limite des places disponibles.

Nb : Aucune inscription le jour du Trail.

3. Les places seront limitées à **500 coureurs au total des 2 épreuves**.
4. Les inscriptions se feront **uniquement par voie électronique payable en ligne sur le site Pyrénées Chrono → <https://pyreneeschrono.fr>**
5. Les inscriptions sont accompagnées **d'un certificat médical**. Le document fourni doit être :

- soit un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied, portant explicitement la mention complémentaire « **en compétition** ». Ce certificat devra être en cours de validité à la date de la compétition du 7 janvier 2023 (être daté de moins d'un an).

- soit une copie de la licence FFA avec le certificat du médecin. Seules les licences FFA – FFCO – FFTri – FFME / FSGT – UFOLEP avec mention « course à pied en compétition » / RFEA – FEDME (Fédérations Espagnoles) FFA de type « Athlé Compétition », « Athlé Entreprises », « Athlé Running » ou « Pass Running » sont acceptées. Pour les licences « Pass Running », la photocopie doit comporter le recto et le verso de la licence et le nom du coureur, le nom du médecin, la date de la visite et le tampon du médecin doivent être clairement lisibles.

Ce certificat médical ou cette copie de la licence pourront être téléchargés par le coureur directement depuis le site de la course, après le paiement de son inscription. Droit d'engagement :

Parcours 10km = 25 euros ; Parcours 20km = 30 euros

6. L'organisation ne validera l'inscription que si le dossier est complet : **Inscription dûment remplie, lecture et validation du règlement de la course, certificat médical ou photocopie de la licence valide** : FFA – FFCO – FFTri – FFME / FSGT – UFOLEP avec

mention « course à pied en compétition » / RFEA – FEDME (Fédérations Espagnoles)
et du paiement par voie électronique auprès de PYRENEES CHRONO

7. Tout dossier incomplet ou non conforme **ne sera pas traité** - Aucun dossard ne sera attribué sans ces pièces jointes obligatoires.

Aucun accusé de réception n'est adressé, chaque inscrit pourra vérifier son inscription sur le site Pyrénées Chrono.

ANNULATION

A la demande du participant :

Toute demande d'annulation d'inscription doit être envoyée au plus tard le **24 décembre 2022**, par mail, à l'adresse suivante : trail.cauterets@gmail.com

Jusqu'au **24 décembre 2022**, toute demande d'annulation sera prise en compte à partir du moment où elle est conforme au règlement.

Les situations qui donnent droit à remboursement sont :

- Un accident
- Une maladie grave nécessitant une hospitalisation.

En cas d'accident ou de maladie grave du coureur, il est nécessaire de fournir l'original d'un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course.

Le remboursement des droits versés à l'inscription se fera selon les conditions suivantes :

Date d'envoi de la demande	Montant remboursé	
	Parcours 10 km / 25 €	Parcours 20 km / 30 €
Avant le 24 décembre 2022	10 €	15 €

Les remboursements se feront, au plus tard, dans les deux mois qui suivent l'épreuve.

Au-delà du 24 décembre 2022, aucune demande de remboursement ne sera acceptée.

Toute demande de renseignements d'ordre administratif ou technique devra être envoyée par voie électronique à trail.cauterets@gmail.com

DOSSARDS

- Aucun dossard **ne sera envoyé par la poste** et aucun dossard **ne sera échangé**.
- Retrait des dossards : **Uniquement le samedi 07 Janvier 2023 à partir de 7h sur le lieu de départ (bâtiment d'accueil du site du Pont d'Espagne)**
- **Rappel : Les épingles doubles ne sont pas fournies.**

ABANDON

- Tout abandon en cours d'épreuve, **doit être impérativement signalé à un membre de l'organisation, au poste de sécurité ou contrôle le plus proche. Le dossard sera restitué** à ce même poste de contrôle pour éviter toute confusion.
- Le coureur **devra rejoindre l'arrivée par ses propres moyens, par le tracé de la course.**

Les concurrents seront éliminés pour cause de :

- Absence ou falsification de dossard ;
- Non pointage au point de contrôle ;
- Modification ou suppression du balisage ;
- Pollution, dégradation volontaire;
- Refus de se faire examiner par un médecin ;
- Manque de respect envers un officiel ou un bénévole ;
- Non-respect de la décision d'un membre de l'organisation de la course (professionnels de la Montagne, contrôleurs, officiels de l'organisation) d'un médecin ou du service de secours;

CLASSEMENT – DOTATIONS-RÉCOMPENSES

Au retrait du dossard, le coureur recevra **une dotation personnalisée** incluse dans le prix d'inscription.

L'arrivée sera jugée au Plateau du Chalet du Clot et les dossards seront récupérés dès la ligne d'arrivée franchie.

A l'arrivée une médaille sera remise aux finishers.

Un classement général sera établi et officialisé après l'arrivée des derniers concurrents.

La remise des prix aura lieu dans la salle de réception de l'ancien Casino de Cauterets à 13h (ou après l'arrivée du dernier coureur) et récompensera :

- Les trois premières femmes et les trois premiers hommes du classement scratch du 10km et 20km

DROIT A L'IMAGE

Tout coureur renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisation et de ses partenaires agréés pour l'utilisation de son image.

MODIFICATION DU REGLEMENT

Le règlement pourra être modifié à tout moment et sans préavis par le Club Athlétique du Vignemale jusqu'au vendredi 31 décembre 2022. Toute nouvelle version du règlement sera mise en ligne sur le site de l'épreuve www.race-cauterets.fr

ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation aux épreuves du Trail Blanc du Pont d'Espagne entraîne l'acceptation totale du dit règlement.

ETHIQUE

Tous les concurrents s'engagent :

- A respecter l'environnement (Parc National).
Nous attendons de chaque participant, une attitude irréprochable.
Aucun déchet ne doit être jeté.
- A respecter scrupuleusement le balisage.
- A respecter tous les bénévoles et organisateurs avant, pendant et après la course.
Eux aussi sont là pour le plaisir et votre plaisir.

Les concurrents se doivent **assistance mutuelle**. Tout incident doit être signalé le plus vite possible au poste de contrôle le plus proche.

Tous les concurrents désignés devront accepter de se soumettre à un éventuel **contrôle anti-dopage** sous peine de disqualification immédiate.

